

CONTRIBUTION FAMILIALE

Année scolaire 2017-2018

I - FRAIS DE DOSSIER : 35 € (somme non déductible)

II - SCOLARITE :

Les tableaux ci-dessous vous permettent de calculer la somme due par mois (sur 10 mois de septembre 2017 à juin 2018).

EXTERNE :

Catégories	Revenu imposable de La famille en 2015	Maternelle Primaire	Collège	Lycée
1	0 € à 12 500 €	29	35	39
2	12 500 € à 25 000 €	43	48	64
3	25 000 € à 37 500€	54	60	81
4	37 500 € à 50 000 €	65	70	91
5	Plus de 50 000 €	77	83	103

Cas de plusieurs enfants scolarisés à la Providence :

- 2 enfants : **5%** de réduction sur la totalité de la scolarité.
- 3 enfants : **15%** de réduction sur la totalité de la scolarité.
- 4 enfants : **25%** de réduction sur la totalité de la scolarité.

III - RESTAURATION SCOLAIRE:

Prix à l'unité	MATERNELLE et PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
Prix	4,70 €	5,20 €	5,30 €

IV - ETUDE DU SOIR :

MATERNELLE ET PRIMAIRE	COLLEGE
Jusqu'à 18 h : 15 € au mois ou 1,50 € par jour	Jusqu'à 18h30 : 25 € au mois
Jusqu'à 18h30 : 20 € au mois ou 2 € par jour	

Paiement par prélèvement bancaire, sauf demande particulière.

En cas de difficulté financière, n'hésitez surtout pas à demander un entretien avec les Chefs d'Etablissement.